

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Marie Salima Moyard, Christine
Serdaly Morgan, Irène Buche, Lydia Schneider
Hausser, Jean-Louis Fazio, Prunella Carrard,
Roger Deneys, Anne Emery-Torracinta et
Christian Dandrès*

Date de dépôt : 24 janvier 2011

Proposition de motion

Pour une vraie politique de valorisation des langues allophones à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'à Genève, en 2007, 42% des enfants scolarisés dans l'enseignement
enfantin et obligatoire ont comme première langue une autre langue que
le français et que près de 160 nationalités différentes sont présentes au
sein des écoles ;¹
- qu'une langue constitue aussi une culture, une histoire et une origine qui
participe à la formation de l'identité d'un individu ;
- que de nombreuses études ont montré que la maîtrise de la langue
d'origine est un facteur d'intégration et d'une plus grande réussite
scolaire ;²

¹ Chiffres tirés de l'édition 2009 de l'étude du Service de recherche en éducation
(SRED) « L'enseignement à Genève, ensemble d'indicateurs du système genevois
d'enseignement et de formation (SGEF) », disponible sous :

<http://www.geneve.ch/recherche->

[education/doc/publications/docsred/indicateurs/ensembles/2009/indicateurs.pdf](http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/ensembles/2009/indicateurs.pdf)

² Voir notamment : Jim Cummins :

<http://inet.dpb.dpu.dk/infodok/sprogforum/Frspr19/Cummins.pdf>,

ou encore: Fonds National Suisse :

http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/horizonte/Horizonte_gesamt/Horizons_69_F.pdf

- qu'à l'heure actuelle, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères constitue un atout considérable dans la vie professionnelle ;
- que cette diversité profite à l'ensemble des élèves genevois-e-s tout au long de leur scolarité ;
- que le canton de Genève a l'occasion de jouer un rôle pionnier en matière de valorisation des langues allophones en renforçant son offre de service public dans un domaine encore mal exploité ;
- que pour Genève, ville internationale, jouer un rôle pionnier dans la promotion et l'enseignement des langues pourrait constituer une valeur ajoutée intéressante ;
- qu'il y a à Genève pas moins de 165 Etats ayant une représentation permanente dont certains offrent déjà des programmes d'enseignement de la langue d'origine pour leurs ressortissant-e-s ;
- qu'il serait intéressant d'évaluer les possibles synergies entre ces représentations et l'Etat de Genève en matière de promotion des langues allophones afin de développer des programmes similaires,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil l'offre actuelle en matière de cours de langues (autres que les langues étrangères enseignées à la grille horaire des élèves), dans les différents niveaux d'enseignement, les collaborations existantes en la matière ainsi que le rôle de chacun des partenaires ;
- à mener une politique volontariste en matière de reconnaissance des langues allophones en mettant sur pied un programme ambitieux de promotion de ces dernières aussi bien au niveau de l'enseignement primaire (cycles 1 et 2) que du secondaire (cycle 3), notamment en :
 - élargissant l'offre actuelle de cours facultatifs de langues pour les élèves allophones et francophones ;
 - encourageant l'accès à ces cours pour les enfants scolarisés à Genève grâce à une meilleure reconnaissance de ces acquis dans le cadre du cursus scolaire de base ;
 - développant et en systématisant les partenariats avec les ambassades, les représentations et les associations afin de favoriser l'apprentissage des langues étrangères.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

*« A l'ère de la mondialisation, la société qui dispose de ressources culturelles et linguistiques est avantagée dans ses possibilités de jouer un rôle social et économique important dans le monde ».*³

Mesdames et
Messieurs les députés,

On entend par élève allophone, un élève qui a, à Genève, une autre langue que le français comme première langue parlée. Comme indiqué dans les considérants, environ 42% des élèves genevois répondent à cette définition, ce qui en fait certainement un des taux les plus élevés de Suisse.

Derrière ce chiffre se cache un véritable potentiel qui, s'il est développé judicieusement, pourrait profiter aussi bien aux élèves allophones qu'aux étudiants francophones ainsi qu'au canton de Genève dans son ensemble.

Quand un élève dont la langue d'origine n'est pas le français arrive en Suisse, il ne part pas de rien. En effet, *« il a déjà des façons de raisonner et d'interagir dans sa langue d'origine. Plus il est structuré dans sa langue, plus vite il accédera à la langue de l'école. Le maintien de la langue d'origine est donc important. Il permet aux élèves de construire leur identité et de créer des liens entre les langues (...). En famille, le maintien de la langue maternelle est vivement recommandé (...). C'est dans leur langue que les parents peuvent continuer de communiquer et transmettre amour, respect, savoir vivre et connaissance du monde à leurs enfants ».*⁴

La maîtrise de la langue d'origine constitue donc à la fois le lien nécessaire avec la culture d'origine, mais aussi un moyen pour une intégration réussie, comme le confirmait encore récemment Mme Isabel Rochat dans un article du Courrier⁵.

Au niveau de l'école, cela se traduit notamment par de meilleurs résultats scolaires. De nombreuses études en arrivent à la même conclusion, à savoir

³ <http://inet.dpb.dpu.dk/infodok/sprogforum/Frspr19/Cummins.pdf>

⁴ Accueil et prise en charge des élèves allophones : <http://petit-bazar.unige.ch:8080/clac/uploads/2/accueil-des-eleves-allophones.pdf>

⁵ *Le Courrier*, samedi 4 septembre 2010.

que « *les enfants bilingues sont plus performants à l'école, quand l'école leur enseigne efficacement la langue maternelle et développe – là où c'est souhaitable – la lecture de cette même langue* »⁶.

Promouvoir la connaissance des langues allophones pour le 42% des élèves concernés revient donc à favoriser leur intégration et leur réussite scolaire. Fort de ce constat, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) fixait déjà en 2004 parmi ses objectifs prioritaires communs que notamment « *les élèves pourvus d'une langue maternelle étrangère auront la possibilité de consolider cette compétence linguistique initiale* »⁷.

Bien que largement partagé par les scientifiques, cette conclusion ne trouve, à l'heure actuelle, qu'un écho insuffisant au niveau de l'enseignement public à Genève. En effet, il n'existe pas à proprement parler de système d'enseignement qui soit identique pour l'ensemble des élèves allophones dans notre canton, ni de véritable coordination entre les différents programmes existants.

Au niveau de l'enseignement primaire, les cours existants, notamment en italien, espagnol, portugais, portugais du Brésil, albanais, turc, arabe, serbo-croate sont financés par les ambassades des pays respectifs ou par des associations agréées par le DIP et subventionnées via le Bureau de l'intégration (BIE). Certaines activités plurilingues et d'éveil aux langues, comme « Education et Ouverture aux Langues » ou « Sacs d'histoires », sont également menées dans certaines classes du primaire.

Une commission de « l'enseignement de cours de langue et de culture d'origine » (ELCO), dans laquelle siègent des représentants du DIP et des différentes associations et ambassades, se charge par ailleurs de coordonner les activités et de gérer les questions pratiques. L'évaluation des élèves suivants ces cours donne lieu à une note (sur 6). Elle est mentionnée dans le livret scolaire mais n'a pas de lien avec les notes de l'école. Il est à noter enfin que les heures de cours sont dispensées en dehors des heures de classes (sauf pour l'enseignement de l'italien jusqu'en 4^e primaire qui est intégré dans l'horaire scolaire), même si nous relevons avec satisfaction le projet de loi 10744 du Conseil d'Etat concernant la modification de l'horaire scolaire de l'enseignement primaire (« le mercredi matin ») qui préconise pour le cycle éléments (1P-4P) un enseignement facultatif le mercredi matin portant notamment sur les langues allophones. C'est un pas dans la bonne direction,

⁶ Jim Cummins, *ibidem*.

⁷ Enseignement des langues à l'école obligatoire : http://edudoc.ch/record/30009/files/sprachen_f.pdf

mais qui ne peut, à notre sens, seulement concerner ce niveau d'enseignement.

Au niveau du cycle d'orientation, l'offre est uniquement centrée sur les classes d'accueil, c'est-à-dire des regroupements temporaires et à effectif réduit d'élèves venant d'arriver à Genève et ne parlant pas le français. Là aussi, différentes langues étrangères y sont enseignées à raison de trois heures par semaine intégrées à l'horaire scolaire. Contrairement au système prévalant en primaire, le financement de ces cours relève intégralement du DIP/CO.

En parallèle, les consulats et les associations donnent eux aussi des cours mais il n'existe pas à proprement parler de coordination avec le DIP en la matière, hormis pour des questions de mise à disposition de locaux scolaires en dehors des heures dévolues à l'enseignement du CO.

Enfin, au niveau du post-obligatoire, les différentes formations proposées en matière de langue sont du seul ressort des ambassades, des consulats et des associations. Ces cours sont toutefois pris en compte dans le porte-folio de compétence des élèves mais les notes ne font pas partie du cursus scolaire.

Comme nous pouvons le voir, le système de promotion des langues pour les élèves allophones est assez diversifié et ne connaît pas de véritable cohérence tout au long du cursus scolaire de l'élève. Les différences d'organisation entre les différents degrés d'enseignement, en particulier entre le primaire et le secondaire I et II, restent assez importantes.

Il convient d'ajouter qu'il existe aussi une inégalité entre les ressortissants des différents pays. Comme expliqué, une grande partie du financement en matière d'enseignement des langues allophones relève des ambassades et des associations. Or, tous ces acteurs ne disposent pas de moyens identiques afin de promouvoir la langue de leur pays, ce qui constitue une inégalité de traitement pour les élèves allophones provenant de différentes régions du monde.

Prenons un seul exemple : celui de l'enseignement de l'albanais, dont la communauté à Genève représente environ 12 000 personnes. Cette année, l'enseignement de cette langue n'a pu être garanti qu'à la suite d'un amendement au budget proposé par les Socialistes demandant l'allocation d'une somme de 100 000 F au Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE). En effet, grâce à une partie de cet argent, qui lui sera reversé, la communauté albanaise de Genève sera en mesure de dispenser un enseignement à plus de trois cents enfants de 7 à 12 ans dans différentes communes. Cette « rallonge budgétaire » pour 2011 ne permet pas pour autant de garantir que l'enseignement de l'albanais dans notre canton soit assuré sur le long terme,

ce qui est problématique⁸. En revanche, le Portugal, l'Espagne ou encore l'Italie bénéficient, a priori d'un système plus pérenne, dans la mesure où son financement est directement assuré par leurs ambassades respectives.

Même si nous sommes de l'avis qu'il n'est pas du ressort de l'école publique de financer intégralement la prise en charge de l'enseignement de toutes les langues allophones pratiquées à Genève, nous estimons en revanche qu'il est du devoir du DIP de coordonner cet enseignement et de faire en sorte de le développer de la manière la plus large possible.

Cela passe notamment par une meilleure reconnaissance et valorisation desdits enseignements afin de les rendre plus attractifs et donc de mieux assurer leur promotion. On pense ici principalement à la prise en compte des horaires et des notes des enseignements des langues allophones tout au long du cursus scolaire de base.

Pour Genève, investir dans ce domaine est par ailleurs intéressant à plus d'un titre. Premièrement, et comme discuté ci-dessus, la maîtrise de la langue allophone par l'élève étranger-ère permet une meilleure intégration de cette dernier-ère et favorise de meilleurs résultats scolaires.

Deuxièmement, en jouant un rôle plus actif dans la promotion des différentes langues parlées à Genève, le DIP aurait à sa disposition un formidable outil pédagogique d'enseignement des langues. En effet, il ne s'agit pas ici de développer un réseau d'enseignement des langues qui ne s'adresserait qu'aux seuls enfants allophones, mais bien de créer des conditions cadres pouvant bénéficier à tous les élèves genevois, et ainsi de participer au renforcement de la Genève internationale dans ce qu'elle a de plus communicatif, les langues parlées.

De toute évidence, il semble peu probable que, du jour au lendemain, tous les écoliers de langue maternelle française décident, par exemple, d'apprendre le portugais. En revanche, et si les conditions sont favorables, on peut imaginer que certains d'entre eux profitent du service mis à leur disposition pour s'initier à d'autres langues que la leur et que celles prévues dans l'enseignement de base.

Enfin, des synergies nouvelles entre l'Etat de Genève et les 165 représentations étrangères se trouvant sur son sol pourraient être créées en lien avec ce projet. Par exemple, sous l'angle du financement on pourrait imaginer la mise en place d'un fond inter-états visant à financer des cours de langues allophones. Cette forme de financement et le développement d'un tel projet d'enseignement des langues, s'ils devaient aboutir, consisterait, à notre

⁸ Voir à ce sujet l'article du *Courrier* du 4 septembre 2010.

connaissance en une première et à ce titre, pourrait bénéficier de manière positive et innovante au statut de Genève en tant que ville internationale.

Pour ces différentes raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à cette motion.